

PROCES-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021 A 20H00

Date de convocation : 12 avril 2021

Date d'affichage : 12 avril 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le seize avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT ; Florence GELOIN, Adjoints, Loïc CARRE, Pierrick BARON, Nathalie BRILLARD, David GILBERT, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU Conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 18 mars 2021

Finances

1/Affectation des résultats 2020 aux budgets primitifs 2021

2/Taux d'imposition 2021

3/Budgets primitifs Commune Assainissement Lotissement Le Couesnon 2021

4/Investissements 2021

5/Fournitures scolaires 2020/2021

Administration générale

6/Relais intercommunal parents assistants maternels enfants

7/Choix du locataire logement n°7 le bourg

Urbanisme

8/Voie douce

Marchés Publics

9/Marché Cimetière n°2 avec préau d'accueil

10/Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une habitation Lotissement Le Couesnon

11/Maîtrise d'œuvre Logement n°6 le bourg

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Néant
- Ajout de points à l'ordre de jour : Déclaration d'intention d'aliéner ZE 119 et ZE 137
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 18 mars 2021.
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents.**

FINANCES PUBLIQUES

1/AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2021

COMMUNE

Vu les comptes administratifs du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-DECIDE d'affecter les résultats 2020 d'un montant de 890 232.17 €, comme suit :

- Section de fonctionnement : 710 000 € en report au compte 002, en recettes
- Section d'investissement : 180 232.17 € en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068
- Section d'investissement : 527 315.05 € report au compte 001, en recettes

ASSAINISSEMENT

Vu les comptes administratifs du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-DECIDE d'affecter les résultats 2020 d'un montant de 61 034.75 €, comme suit :

- Section de fonctionnement : 24 118.66 € en report au compte 002, en recettes
- Section d'investissement : 36 916.09 € report au compte 001, en recettes

LOTISSEMENT LE COUESNON

Vu les comptes administratifs du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-DECIDE d'affecter les résultats 2020 d'un montant de -124 447.95 €, comme suit :

- Section de fonctionnement : 180.00 € en report au compte 002, en recettes
- Section d'investissement : 125 627.95 € report au compte 001, en dépenses

2/TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité des présents, les taux communaux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti : 34.69 %
- Taxe foncière non bâti : 25,33 %

3/BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT LE COUESNON 2021

COMMUNE

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2021 de la Commune (budget principal) qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	1 535 305.00 € , en dépenses et recettes
- Section d'investissement	1 826 908.88 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

Conformément à la loi Notre du 07/08/2015, une note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2020 est jointe en annexe et sera publiée sur le site de la commune.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2021 Assainissement qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	45 058.50 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement	47 929.21 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

LOTISSEMENT LE COUESNON

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2021 Lotissement communal « Le Couesnon » qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	325 807.95 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement	449 655.90 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

4/INVESTISSEMENTS 2021

Monsieur le Maire récapitule certains devis dans le cadre des orientations budgétaires :

CIMETIERE

- Travaux d'extension électricité cimetièrre N°2 SDE : 2550,00 € TTC

PLU

- Réunion supplémentaire groupe de travail PLU ALTEREO : 472 € HT

COMMUNICATION

- Application Intramuros 20 euros HT /mensuel (2 mois offerts dans le cadre de l'AMF, le troisième payant mais pas engageant)

MAIRIE

- Caméscope DARTY : 449,99 € TTC
- Matériel informatique service administratif ADEMIS : 2421 ,80 € TTC
- Store vénitien mairie ProSOLAIR.com : 614,00 € TTC

LIAISON DOUCE

- Création d'une liaison pédestre entre le bourg et la voie verte sur les berges du COUESNON SYNDICAT DE VOIRIE : 13538,40 € TTC
- Traversée sentier pédestre bourg lagunes SYNDICAT DE VOIRIE 18884,11 € TTC

BATIMENTS COMMUNAUX

- Peinture Mairie, salle viviane, atelier technique : 5 000 € TTC
- Wifi salle des fêtes Lancelot ADEMIS : 133,00 € TTC
- Installation de ballons d'eau chaude électrique Restaurant La Selloise BRAULT : 4201,13 € TTC
- Réseau Wifi salle des fêtes Lancelot AET : 846,00 € TTC
- Ballons eau chaude La Selloise Ets BRAULT > : 2 429.29 € TTC
- Chauffe-eau électrique salle korrigans : 1 715.60 € TTC

SDE 35

- Trois mâts autonomes solaires SDE : 8950,39 € TTC

SERVICES TECHNIQUES

- Nettoyeur thermique ENAUDIS : 3540 ,72 € : TTC
- Perforateur, ponceuse, scie sauteuse ENAUDIS : 505,25 € TTC

ECOLE NUMERIQUE

- Achat matériels informatiques pour l'école : 8 200.00 € TTC

AMENAGEMENT PAYSAGER DU BOURG

- Etude aménagement du bourg avec Atelier du Marais : 10 500 € TTC

-**APPROUVE** les dépenses ci-dessus

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

5/FOURNITURES SCOLAIRES 2020/2021

Dans le cadre des subventions portant sur les fournitures scolaires, M. le Maire propose au Conseil de maintenir les montants appliqués pour l'année scolaire 2020/2021, à savoir :

- 37 € par élève sellois des classes élémentaires ;
- 35 € par élève sellois des classes maternelles.

Cette participation au titre des fournitures scolaires s'appliquera aux élèves de la commune scolarisés dans le regroupement pédagogique intercommunal (RPI), sous réserve que cette dépense ne soit pas déjà incluse dans la participation que verse la Commune au titre des charges de fonctionnement desdits établissements.

La dépense sera versée à chaque établissement sur la base de la liste de leurs élèves domiciliés à La Selle-en-Luitré

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-**DECIDE** de reconduire ce dispositif de subvention pour l'année 2020/2021

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

ADMINISTRATION GENERALE

6/RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS

Réunion des maires le 30 mars 2021

Mme Florence GELOIN a participé à une réunion de mise au point sur le RIPAME le mardi 30 mars 2021 à Laignelet.

L'ensemble des maires adhérents au RIPAME étaient présents, ils souhaitaient un éclaircissement sur la répartition de l'investissement prévu pour chaque commune.

A ce jour rien n'est déterminé, aucune inscription budgétaire 2021 au titre de l'investissement du Pôle enfance jeunesse n'est validée

Investissement RIPAME premier étage de la mairie

La commission bien-être, sociale et ruralité détermine actuellement les besoins d'investissement de ce projet. Courant mai 2021, la maîtrise d'œuvre sera retenue et un marché de travaux sera lancé dans les mois suivants.

7/CHOIX DU LOCATAIRE LOGEMENT N°7

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que le logement situé au n°7 Le Bourg est vacant depuis le 16 mars 2021.

Le logement a été proposé en location via le site leboncoin.fr. Quatorze dossiers de location ont été transmis en mairie.

Après avoir pris connaissance des différents dossiers, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le logement à compter du 1^{er} mai 2021 à Mme BROUSSE Hélène, pour un loyer mensuel de 471 € (quatre-cent soixante et onze euros).
Les modalités de paiement et de révision du loyer sont précisées dans le contrat de location.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

URBANISME

8/VOIE DOUCE

Un troisième chemin pédestre est prévu entre le lieu-dit Les Vaux et le lieu-dit les Préaux. Une passerelle doit être installée sur cette voie, le cout avoisinera les 8 000 € HT. Le syndicat de voirie se chargera de la commande et de l'installation.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- APPROUVE** la mise en œuvre du troisième chemin pédestre,
- SOLLICITE** le syndicat de voirie pour le lancement de la fabrication et l'installation de la passerelle
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

MARCHES PUBLICS

9/MARCHE CIMETIERE N°2 AVEC PREAU D'ACCUEIL

Une réunion de chantier a lieu chaque mercredi, les délais d'exécution devraient être plus longs que prévu en raison du 3^{ème} confinement lié à la COVID19.

10/MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION AU LOTISSEMENT LE COUESNON

Le 7 avril, monsieur LAIGRE de Bretagne Habitations devait présenter à la commission Urbanisme le détail du projet de la maison individuelle ainsi qu'une proposition pour les lots 5 et 6 au lotissement le Couesnon. Le rendez-vous n'a pas pu être honoré, il a été décalé au mercredi 28 avril à 20h.

11/ETUDE MAISON LOGEMENT N°6 LE BOURG

Le conseil municipal a pour projet de réhabiliter le logement n°6 Le Bourg. Pour ce faire, une étude doit être réalisée afin de se projeter sur le devenir de cette habitation.

Dans ce cadre, Mme Meur, perceptions d'intérieur a été sollicitée pour soumettre au conseil municipal un estimatif.

Voici le détail du devis proposé :

- Relevés et réalisation des plans de l'existant
- Réalisation plans futur projet
- Estimatif budgétaire du projet

Montant HT : 2 500 €

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- VALIDE** la proposition tarifaire sur l'étude du logement n°6 Le Bourg,
- **RETIENT** Madame Meur Perception d'intérieur, 7 rue du Général 35140 St Georges de Chesné, pour réaliser cette dernière.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

-Déclaration d'intention d'aliéner zone ZE 119 et ZE 137

RAPPEL : Un droit de préemption urbain (DPU) est instauré sur le bourg de La Selle-en-luitré (un autre DPU est également instauré sur la zone de l'Aumallerie au profit de Fougères Agglomération). Le DPU est un outil permettant à la commune si elle le souhaite de s'approprier un bien immeuble à l'occasion de sa cession par un tiers.

C'est pourquoi lors de chaque cession de bien immeuble situé dans la zone de DPU, les notaires interrogent les communes pour savoir si elles souhaitent activer ce droit. Cette interrogation se fait via l'envoi d'un formulaire nommé Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles ZE 119 et ZE 137 concernant le 18 résidence Bellevue. Ces parcelles sont incluses dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

-**URSSAF**: Un contrôle est prévu courant juin 2021

-**Patrimoine** : Monsieur LANGLOIS ancien professeur de Lycée agricole âgé de 75 ans souhaite léguer à une commune toute sa collection d'objets anciens et envisage une exposition en collaboration avec Monsieur DELAMARCHE du SPL Fougères Tourisme. Une rencontre avec les élus est fixée le jeudi 29 à 20h afin d'en échanger.

-**Projet de terrain multisports** : un groupe de travail s'est constitué (Catherine DOMAGNE, David GILBERT, Maëlig LE D, Isabelle JEHAN et Christèle HARDY). Un retour est attendu en septembre 2021.

-**Organisation élections** : Les élections départementales et régionales devraient se dérouler le 20 et 27 juin 2021. M. le Maire demande aux conseillers municipaux de réserver ces dates. Les permanences des bureaux de vote seront établies lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

-**Machine à pains** : livraison prévu le 4 mai 2021

-**Concours maisons fleuris** : Les récompenses ont été distribuées aux administrés concernés.

REGISTRE DES SIGNATURES

2021

11	23/03/21	Marchés Publics	Proposition de raccordement- ENEDIS- 1 249.20 € TTC
12	25/03/21	Lotissement Le Couesnon	Adhésif pour modification panneau – Pic Pub – 60.00 € TTC
13	08/03/21	Finances	Devis DAUGUET –Plantations- 439.12 €
14	18/03/21	Marchés Publics	Devis réunion supplémentaire – ALTEREO – 472.00 € HT
15	06/04/21	Marchés Publics	Extension basse tension – SDE 35 – 2 550.00 € TTC
16	06/04/21	Finances	Bon de commande drapeaux bretons – Loir Illuminations - 96.00 € ttc
	07/04/21	Lotissement Le Couesnon	Etudes fon, dations superficielles à, semi- profondes d'une maison individuelle – Armasol Fimurex – 1 080.00 € TTC
17	07/04/21	Urbanisme	Accord vélux + chgmt menuiseries 16 Le Bourg BOYER/BICHET
18	13/04/21	Urbanisme	Accord DP division terrain La Haute Cherine Claude MAUPILE
19	15/04/21	Finances	Boutons électriques pour allumer éclairage salle des fêtes lancetot – DISTRILEC – 168.70 € HT
20	16/04/21	Finances	Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locale s2021 (Etat 1259) -

La séance s'est levée à 22h19



**Le Maire,
Denis CHOPIN**